

Ces Banques qui lavent plus blanc

L'argent de la drogue représente dans le monde, des bénéfices qui, à la fin des années quatre-vingt, sont estimés annuellement à plus de 150 milliards de dollars en ce qui concerne le commerce international - c.à.d. la somme que dépensent les pays industrialisés pour leurs achats de carburant - et à 350 milliards si

l'on prend en compte les dépenses occasionnées par les consommations locales.

Il s'agit d'une économie parallèle, mais dont les gains finissent, le plus souvent, par être réinjectés dans les circuits économiques légaux, après avoir été "blanchis" par des banques ou des institutions financières.

C'est en liquide que se paie la drogue. D'où la nécessité pour les trafiquants de "blanchir" des milliards de dollars en espèces. Ils n'ont aucun mal à trouver des banques assez complaisantes.

**Les affaires
que la "Drug
Enforcement
Agency" a
mises à jour
se situent le
plus souvent
hors des USA
ou
concernent
des banques
étrangères.**

La plupart d'entre elles appartiennent au système financier des pays développés. L'argent de la drogue est également utilisé pour financer, dans les différentes parties du monde, rébellions, guerres civiles ou conflits régionaux.

En 1985, 21 banques des Etats-Unis ont été sanctionnées par le Trésor pour ne pas avoir respecté la loi sur les dépôts en petites coupures - au moyen desquelles les doses de drogue sont payées dans la rue - qui fait obligation de déclarer au fisc toute somme supérieure à 10.000 dollars. Les banques de Floride, en particulier, n'avaient pas communiqué des transactions portant sur 3,2 milliards de dollars.

Parmi les autres banques américaines qui ont été sanctionnées en 1985 pour n'avoir pas déclaré des transactions en liquide supérieures à 10 000 dollars, figure la *First National Bank of Boston*, qui a expédié en Suisse 1,2 milliard de dollars.

Au cours d'une émission de télévision, "*L'argent de la drogue*", réalisée par Jean Pierre Moscardo et diffusée le 17 juin 1988 par Canal +, le directeur de la succursale genevoise d'une banque des Etats-Unis, la *E.F. Hutton*, filmé à son insu par une caméra dissimulée dans un sac, déclare avoir réussi à soustraire à ses concurrents de la *Merry Lynch*, également nord-américains et mieux implantés dans le secteur "informel", d'importants dépôts d'argent provenant du trafic de drogue et mis à profit le secret bancaire suisse pour blanchir cet argent.

On pourrait faire une analyse en tous points semblable en ce qui concerne la Sicile et Palerme, d'où provient la moitié de l'héroïne consommée aux Etats-Unis. Les revenus de la *Pizza Connection* - nom donné à cette filière de l'héroïne, car elle utilisait un réseau de pizzerias new-yorkaises comme couverture - ont été estimés à dix milliards de dollars. Il faut y ajouter aujourd'hui les bénéfices de la cocaïne, dont le trafic en pleine extension est contrôlé par la *Camorra* napolitaine. Un rapport de la *Guardia di finanza* - la police financière italienne - affirme: "*Grâce aux liens étroits noués avec certains milieux financiers, la mafia est aujourd'hui en mesure de provoquer des phénomènes d'hyper-réaction des marchés boursiers, entraînant l'oscillation des taux de change et d'intérêt*". C'est la raison pour laquelle la Commission des opérations de bourse italienne, la CONSOB - l'équivalent de la COB française - a annoncé, le vendredi 4 août 1989, des mesures pour empêcher le recyclage de l'argent de la mafia sur les marchés financiers italiens. Mais celui-ci menace également le fonctionnement normal de la démocratie.

On estime, en effet, que pratiquement tous les partis politiques italiens - sauf, peut-être, le Parti communiste - bénéficient d'une façon ou d'une autre des retombées de cette manne. Est-ce une coïncidence si le commerçant syrien Albert Shammah, inculpé en Italie de blanchiment de la drogue et qui vit à Berne, n'a jamais pu être extradé, des personnalités du monde politique italien s'étant portées garantes de son intégrité? Parmi elles, le maire de Milan et surtout celui qui était alors le premier ministre, le socialiste Bettino Craxi. Ce dernier, qui ne connaissait pas person-

nellement Albert Shammah mais sa fille, écrivait à cette dernière: "...*Ce qui arrive à ton père me paraît absolument absurde... Les citoyens de la Rome antique jouissaient de plus de garanties que n'en disposent aujourd'hui les citoyens de ce qui devrait être la patrie du droit*..." (1).

Du Luxembourg à la Suisse

La *Drug Enforcement Agency* (D.E.A.), le service de lutte anti-drogue des Etats-Unis, mène croisade contre le blanchiment de l'argent dans le monde. Mais, assez curieusement, les affaires qu'elle a mises à jour se situent le plus souvent hors du pays ou concernent des banques étrangères.

En octobre 1988, la D.E.A. a mis à jour le blanchiment de 32 millions de dollars, appartenant en particulier au *Cartel de Medellin*, par la Bank of Credit and Commerce International (B.C.C.I), dont le siège est au Luxembourg. Cette institution, propriété d'intérêts pakistanais, occupe le 172e rang parmi les grandes banques internationales et a des agences dans 176 pays. Cependant, cette somme paraît dérisoire en regard des bénéfices du narco-traffic, d'autant plus que 14 millions de dollars avaient été investis par la D.E.A. à titre d'appât. Dans les milieux financiers de la Communauté européenne, certains pensent que la D.E.A. a voulu tout simplement empêcher que le Luxembourg se transforme en centre *offshore* de l'Europe et fasse ombrage aux banques de New York et de Miami en ce qui concerne la captation de l'argent sale.

En novembre 1988, on apprenait que M. Ramon Rodriguez, expert-comptable du *Cartel de Medellin*, avait fait à ses juges américains des révélations très compromettantes pour l'*Algemene Bank Nederland*, le plus grand groupe bancaire néerlandais.

Curieux, également, que la plus importante opération contre le blanchiment annoncée aux Etats-Unis en mars 1989, ait concerné les succursales des *Banques de l'Occident* du Panama et de Colombie. Comme si les banques anglo-saxonnes des Etats-Unis étaient au-dessus de tout soupçon.

Par contre, si les enquêtes menées par les polices européennes aboutissent souvent en Suisse, il n'y a rien de très étonnant, même si ce pays n'est probablement pas le seul concerné. Les contrebandes de cigarettes, d'alcool, de parfums ou même d'armes ne sont pas en effet punissables dans la Confédération, pas plus que le blanchiment de l'argent de la drogue, oublié par le Code pénal actuel. En France, au contraire, deux lois votées en 1987 permettent de poursuivre les banquiers comme auteurs de crimes...

Le 4 novembre dernier, la presse suisse révélait une affaire portant sur plus d'un milliard de dollars, qui devait ébranler dans ses fondements la bonne conscience de la population helvétique: parmi les sociétés compromises figurait la *Shakarachi Trading*, à Zurich, dont le vice-président du conseil d'administration, jusqu'au 27 octobre, était M. Hans W. Kopp, époux du ministre suisse de la justice, Mme Elizabeth

Kopp. Cette dernière avait fait avertir son mari que les services de son ministère menaient une enquête sur ses agissements. L'argent blanchi provenait essentiellement des filières libanaises de l'héroïne, confirmant au passage que, dans ce pays qui est en passe de devenir un des grands fournisseurs de cette drogue en Europe, il est le nerf de la guerre.

Le 28 juin 1989 était annoncé le démantèlement d'un important réseau de trafiquants de cigarettes, appelé la *Peseta Connection*, passant par la Suisse. Les Profits provenaient théoriquement de cigarettes américaines introduites clandestinement en Espagne: les banquiers ont en effet moins de scrupules à accepter l'argent de la contrebande que celui de la drogue. Les pesetas transitaient par des banques de Bâle et Zurich, avant d'aboutir au Liechtenstein. Selon la brigade des stupéfiants, pour qui ce trafic masquait certainement un blanchiment de l'argent de la drogue en provenance de Colombie, plus d'un million de dollars auraient été transférés chaque semaine, ce qui représenterait entre 100 et 200 millions de dollars blanchis au cours des deux dernières années.

Faut-il légaliser les drogues douces?

Face à l'ampleur et à la complexité du problème posé par la lutte contre la toxicomanie, la répression du trafic et le contrôle du blanchiment des capitaux, certains proposent la légalisation du commerce des drogues, ou tout au moins des drogues dites douces. Ces propositions proviennent des secteurs les plus divers ou pour des motifs qui sont parfois fort différents, voire contradictoires. Ainsi, les maires de certaines grandes villes des Etats-Unis, comme Chicago ou



Washington, l'ont fait en désespoir de cause, tous les autres moyens mis en oeuvre ayant échoué face à l'épidémie du dérivé de la cocaïne appelé *crack* et du *crank* (mélange du *crack* et d'héroïne).

D'autres, comme Marco Panella et le *Parti radical* italien, défendent les thèses antiprohibitionnistes selon lesquelles seule l'interdiction permet les fabuleux profits des mafias et favorise la délinquance de la part des drogués. Ils s'appuient sur l'exemple de la prohibition de l'alcool, de 1919 à 1933, aux Etats-Unis.

Alain Labrousse
in: Croissance des Jeunes Nations 319, sept 89

(1) Cité par l'Hebdo du 23 février 1989 dans son enquête sur cette affaire.

in: Le Monde 8.9.1989